

Protégeons-nous en protégeant notre environnement par des actions concrètes, souvent simples et quotidiennes, afin de diminuer la pollution, préserver, et améliorer notre environnement.



## A TERRE

NE PAS ALLUMER DE **FEU**

NE PAS PRÉLEVER LES  
**ESPÈCES SAUVAGES**  
ET LAISSER LES ANIMAUX **EN PAIX**

Ne cueillir **AUCUNE PLANTE, AUCUNE FLEUR, AUCUN ARBRE**

Ramener un animal appartenant à une espèce protégée peut coûter jusqu'à 9 000 euros d'amende et 6 mois de prison.

**SUIVRE**  
**LES CHEMINS ET LES SENTIERS BALISÉS**

Ne pas dégrader les zones humides, fragiles et de grand intérêt floristique et faunistique. Utiliser les terrains de camping, les pistes et les sentiers déjà aménagés. Ne pas essayer d'améliorer l'accessibilité d'un endroit sauvage en détruisant la végétation.

Depuis 1991, la circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique : routes nationales, départementales, communales et chemins ruraux.

**LE «HORS PISTE» ET LE FRANCHISSEMENT SAUVAGE SONT INTERDITS.**

UTILISER DES **GOURDES** PLUTÔT  
QUE DES BOUTEILLES ET DES CANETTES

Une personne qui consomme 1/2 litre de boisson en cannette par jour produit **PLUS DE 8 KG DE DÉCHETS PAR AN** ou plus de 6 kg si elle choisit des bouteilles en plastique. Au contraire, la gourde permet de transporter des boissons sans produire de déchets. La gourde peut être équipée d'un filtre permettant d'utiliser toutes eaux ou d'une enveloppe externe isotherme.



# A TERRE

## MAINTENIR LA PROPRETÉ D'UN SITE ET RAMENER SES DÉTRITUS AUX **POUBELLES**

Malgré la présence de corbeilles, chaque vacancier laisse en moyenne 2 litres de déchets par jour sur les plages.

### LE MILIEU MARIN EST FORTEMENT AFFECTÉ PAR LES POLLUTIONS :

75 % des débris trouvés en mer sont en matière plastique et 80 % des déchets trouvés en mer proviennent de la terre. Ces déchets s'accumulent pour constituer dans les océans des zones aussi grandes qu'un Etat.

## FUMEURS, NE JETEZ PLUS VOS **MÉGOTS**

UN MÉGOT MET PLUSIEURS MOIS AVANT  
DE SE DÉGRADER, laissant dans le sol des éléments chimiques  
extrêmement polluant.

## PÊCHEURS, VÉRIFIEZ LA TAILLE DE VOS PRISES

Des indications sur les tailles acceptables  
pour la pêche sont disponibles sur les sites départementaux  
de la Fédération Nationale de la Pêche.

## CHASSEURS ET PÊCHEURS, **RESPECTEZ** LES DATES D'OUVERTURES

Dates et périodes sont précisées sur le site de Fédération Nationale  
de la Pêche en France et de la Protection du Milieu Aquatique  
et sur le site de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Création Agep 04 95 32 35 11 - Impression Imprimerie Bastiaise

